

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

77067 / MCB
Objet
TENNIS DE L'ORANGERIE
TARIFS

DATE DE CONVOCATION

21 juin 1977

DATE D'AFFICHAGE

21 juin 1977

Nombre de conseillers
en exercice

27

Nombre de présents

25

Nombre de votants

27

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent *soixante dix sept*
le *vingt sept juin* à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M *onsieur TETARD*

Etaient présents : MM. TETARD, DUFOUR, BUJARD, LACHAUD, BOUCHET, LIS,
BOUTET, PAPEAU, COLLE, POUMAILLOUX, MONTRON, NAULIN, MAURELLET,
FABER, BOISARD, GUICHAOUA, BOULAN, BROTREAU, BERLAND, DUFEIL,
Mme TACQUET, MM. PELLETIER, CABAL, TAP, POUGET.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. VIAUD par M. PAPEAU
Melle FOUCHE par Me DUFOUR

Absents : MM.

M *onsieur MONTRON* a été élu Secrétaire.

Les tarifs actuellement en vigueur ont été fixés par
délibérations des 18.04.75 et 23.01.1976.

Compte tenu de l'évolution de la situation économique
il y a lieu de procéder à un relèvement de ces tarifs. Toute-
fois, compte tenu des dispositions légales et réglementaires
actuellement en vigueur, le taux d'augmentation ne peut être
supérieur à 6,50 %.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- Vu les propositions de la Commission des Finances du
15 JUIN 1977,

DECIDE :

de fixer comme suit les tarifs d'utilisation des courts de
tennis de l'Orangerie à compter du 1er Juillet 1977 :

POUR MEMOIRE

Anciens tarifs
DCM 18.04.75

Nouveau tarif
à compter du
01.07.1977

HORS SAISON

(période du 1er Octobre au
Dimanche des Rameaux sauf
vacances scolaires de prin-
temps)

- Tennis Quick	14 F de 1'heure	15 F de 1'heure
- Terre battue	17 F de 1'heure	18 F de 1'heure
Jeunes âgés de moins de 21 ans		
- Tennis Quick	9 F de 1'heure	9,50 F de 1'heure
- Terre battue	11 F de 1'heure	11,70 F de 1'heure

SAISON ; Tarif unique

- Tennis Quick	17 F de 1'heure	18 F de 1'heure
- Terre battue	20 F de 1'heure	21 F de 1'heure

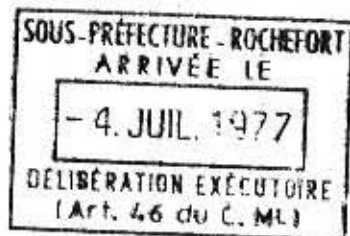
D.C.M. 23.1.76

FORFAIT ANNUEL

(du dimanche des Rameaux au
15 Juin)

125 F	133 F
-------	-------

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au Registre, M. les Membres présents.



pour extrait conforme,
Maire,